



**DECAZEVILLE**  
COMMUNAUTE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022 A 17H

### PROCES VERBAL DE SEANCE

#### Etaient présents :

Mme AGUIAR Virginie, M. ALEXANDRE Laurent, M. ALONSO Alain, M. ANDRIEU Maurice, M. CANTALOUBE Daniel, M. CAVAINAC Bruno, M. CAYRON Francis, M. COUDERC Maurice, Mme COUDERC Michèle, Mme CUSSAC Anne-Marie, M. DENOIT Jean-Louis, Mme DOUNET Corinne, M. GINESTET Jean-Paul, Mme GRIALOU Marie-Claude, M. JOFFRE Roland, Mme JOSEPH EDMOND Michèle, M. MARTY François, M. MAZET Pascal, M. RAFFI Michel, M. REYNES Jean-Michel, M. SMAHA Romain, Mme TEULIER Christine, Mme WENZKE Laurence.

#### Etaient absents et représentés :

M. BALDIT Jean-Pierre a donné procuration à Mme JOSEPH EDMOND Michèle, Mme CALMETTE Evelyne a donné procuration à M. ALONSO Alain, M. LADRECH Jean-Pierre a donné procuration à M. CANTALOUBE Daniel, M. MARTINEZ André a donné procuration à M. JOFFRE Roland, Mme MAZENQ Chantal a donné procuration à M. RAFFI Michel, Mme MURAT GUIANCE Marie-Hélène a donné procuration à M. MARTY François, M. TIEULIE Pierre a donné procuration à M. DENOIT Jean-Louis

#### Etaient absents et/ou excusés :

Mme ANGALRES Christine, M. PONS Gilles (remplacé par son suppléant M. GINESTET Jean-Paul)

**M. SMAHA Romain est désigné en qualité de secrétaire de séance en application des articles L 5211-1 et L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistée de 2 secrétaires auxiliaires.**

Le Président, M. François MARTY, accueille les membres du Conseil Communautaire à la salle de réunion « Puy de Wolf », à l'Annexe de la Communauté (*Services Techniques*), Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE (*règlement intérieur approuvé par délibération n° 2020/179 du 5 novembre 2020 du conseil communautaire, pendant toute la durée du mandat*) avant d'ouvrir la séance et de dérouler l'ordre du jour du Conseil Communautaire. Il détaille aux membres du Conseil Communautaire les 7 pouvoirs reçus.

Pour une facilité de retranscription des débats, cette séance est également enregistrée sur support informatique. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation du prochain PV, puis il sera détruit.

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Avec accord unanime des membres du Conseil Communautaire, le Président propose de supprimer un projet de délibération à l'ordre du jour : « Désignation du remplaçant de M. Laurent ALEXANDRE au sein de la Commission d'Appel d'Offres ». L'ordre du jour du Conseil Communautaire ainsi modifié est le suivant :

#### **N° 2022/140 : Désignation du secrétaire de séance**

Le Président, M. François MARTY, expose qu'au début de chacune de ses séances, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance (*articles L 5211-1 et suivants et L.2121-15 du CGCT*). Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination mais le conseil communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Par ailleurs, comme prévu par la loi sur la réforme de la publicité des actes entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le secrétaire de séance devra notamment désormais :

- signer le procès-verbal de séance de chaque séance du conseil communautaire qui sera arrêté au commencement de la séance suivante, puis publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune,
- signer le feuillet clôturant chaque conseil communautaire

Le conseil communautaire est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres présents, supplés et représentés : de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance et approuver à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, d'approuver la désignation du délégué communautaire suivant qui assurera le secrétariat de la séance dans les conditions ci avant énoncées : M. Romain SMAHA, et d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération, et à signer tous documents y afférents.

**N° 2022/141 : Election du 2<sup>ème</sup> vice-président et désignation du 2<sup>ème</sup> vice-président membre de la commission Environnement**

**I – ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT :**

Sous la présidence de M. François MARTY, Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (*art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT*).

Par délibération n° 2020/056 du 8 juin 2020, le Conseil Communautaire a fixé à 6 le nombres de vice-présidents et à 2 le nombre de conseillers délégués.

**1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 30
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d-Nombre de votes blancs : 2
- e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28
- f-Majorité absolue : 15

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TEULIER Christine	28	Vingt huit

**1.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Mme Christine TEULIER a été proclamée 2<sup>ème</sup> vice-présidente et immédiatement installée.

**II - NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT QUI EN ASSURERA LA PRESIDENCE**

Au vu de l'élection de la 2<sup>nd</sup> Vice-Présidente, il est également proposé de nommer la 2<sup>nd</sup> Vice-Présidente membre de la commission environnement / gemapi qu'elle présidera. Le président invite également les conseillers communautaires à présenter leur candidature.

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, sauf accord unanime contraire du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, décident à l'unanimité des membres présents, supplés et représentés, d'approuver à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination du 2<sup>nd</sup> Vice-président comme membre de la commission environnement qu'il présidera et de proclamer la conseillère communautaire suivante membre de cette commission : Mme Christine TEULIER

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**N° 2022/142 à 146 : Désignation des représentants de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs**

Le Président expose que M. Laurent ALEXANDRE ayant adressé au Président de Decazeville Communauté sa démission pour ce qui concerne la représentation de Decazeville Communauté au sein de 3 organismes extérieurs, il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein les représentants qui assureront cette mission.

Il est également proposé d'élire des représentants pour les deux nouveaux organismes départementaux suivants : Agence Numérique Innovation et Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT).

Le Président propose pour approbation du conseil communautaire les nominations suivantes. Il invite également les conseillers communautaires à présenter leurs candidatures pour les postes à pourvoir au sein des organismes ci-après désignés :

Organismes	Nombre représentants	Propositions de nominations
ADIL	1	Mme Christine TEULIER
CRIT BOIS	1	Mme Christine TEULIER
SITE NATURA 2000 Puy de Wolf	1	Mme Christine TEULIER
Agence Numérique Innovation	1	M. J-Michel REYNES
Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme (ADAT)	2	M. François MARTY M. Michel RAFFI

**Les élections ont lieu au scrutin secret** lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **sauf accord unanime contraire du conseil communautaire**. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé du candidat susceptible d'être proclamé élu.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, décident à l'unanimité des membres présents, suppléés et représentés de procéder à l'élection des représentants de Decazeville Communauté au sein des organismes extérieurs ci avant désignés et d'approuver à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ; d'approuver la désignation des délégués communautaires désignés ci-dessus qui exerceront cette représentation et d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération, et à signer tous documents y afférents.

**N° 2022/147 à 150 : Désignation de représentants de la communauté de communes au sein des différents syndicats ou autres organismes extérieurs****1. Election des représentants de la Communauté de Communes au sein des Syndicats et autres organismes extérieurs**

Sous la présidence de M. François MARTY, Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des représentants de la Communauté de Communes au sein des Syndicats.

Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé (*articles L 5211-1, L 2121-21, L 2121-33 CGCT*).

**1.1. Election d'un représentant au sein du PETR CENTRE OUEST AVEYRON + Comité Programmation LEADER :****1.1.1 Résultats du premier tour de scrutin**

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 30
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d-Nombre de votes blancs : 0
- e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f-Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine TEULIER	30	Trente

**1.1.2 Proclamation de l'élection du représentant de Decazeville Communauté au sein du PETR CENTRE OUEST AVEYRON + Comité Programmation Leader**

Mme Christine TEULIER a été proclamée déléguée et immédiatement installée.

## 1.2. Election d'un représentant au sein de l'AREC OCCITANIE :

### 1.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 30
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d-Nombre de votes blancs : 0
- e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f-Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TEULIER Christine	30	Trente

### 1.2.2 Proclamation de l'élection du représentant de Decazeville Communauté au sein de l'AREC OCCITANIE

Mme Christine TEULIER a été proclamée déléguée et immédiatement installée.

## 1.3. Election d'un représentant au sein du SMAEP MONTBAZENS RIGNAC :

### 1.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 30
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d-Nombre de votes blancs : 0
- e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f-Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TEULIER Christine	30	Trente

### 1.3.2 Proclamation de l'élection du représentant de Decazeville Communauté au sein du SMAEP MONTBAZENS RIGNAC

Mme Christine TEULIER a été proclamée déléguée et immédiatement installée.

## 1.4. Election d'un représentant au sein du SYNDICAT DU BASSIN CELE LOT MEDIAN :

### 1.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a-Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b-Nombre de votants (bulletins déposés) : 30
- c-Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d-Nombre de votes blancs : 0
- e-Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f-Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TEULIER Christine	30	Trente

### 1.4.2 Proclamation de l'élection du représentant de Decazeville Communauté au sein du SYNDICAT DU BASSIN CELE LOT MEDIAN

Mme Christine TEULIER a été proclamée déléguée et immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 05.

Fait à Decazeville, le 9 septembre 2022

Le Secrétaire de séance

  
Romain SMAHA

Le Président de Decazeville Communauté,

François MARTY



